



**FIER DE  
VIVRE À  
CHAMBLY**

*Viens lâcher  
ton fou!*



**GUIDE DU PARENT**

Relâche scolaire

**2019**

**INFORMATION :**

ville.chambly.qc.ca • 450 658-1778

## INTRODUCTION ET COORDONNÉES

Vous trouverez dans le présent document, les informations générales sur le fonctionnement et les règlements du programme de la Relâche scolaire 2019.

Nous espérons que ce guide répondra à vos interrogations. Pour toute demande d'information, voici les coordonnées pour communiquer avec nous :

**450 658-1778**

**loisirs@ville.chambly.qc.ca**

**ville.chambly.qc.ca (vie communautaire / Camp Relâche scolaire)**

Le programme de la Relâche scolaire 2019 est un service offert aux résidents de la Ville de Chambly seulement.

## HORAIRE

**Lundi 4 mars au vendredi 8 mars**

### **ANIMATION :**

- 9 h à 16 h

### **SERVICE DE GARDE\* :**

- 6 h 45 à 9 h et 16 h à 18 h  
\* Sans frais additionnels (inclus dans le tarif journalier)

## SITE D'ANIMATION

- **École secondaire de Chambly**  
535, boulevard Brassard  
Chambly (Québec) J3L 6H3

Veillez utiliser l'entrée du gymnase.

## FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE

- Le matin, les enfants doivent signaler leur présence au responsable de l'accueil et ensuite se diriger vers une salle de jeux.
- Le soir, avant de quitter les lieux, il est important que le parent avise le responsable de l'accueil du départ de l'enfant, en s'identifiant à l'aide de son **mot de passe** que vous aurez indiqué dans la fiche santé.
- Lorsqu'un adulte vient chercher l'enfant, il doit obligatoirement donner son mot de passe à la personne responsable de l'accueil. Si vous confiez la récupération de votre enfant à un autre adulte, il vous faudra lui donner le mot de passe au préalable, sans quoi l'enfant devra rester au service de garde jusqu'à ce que vous vous présentiez.
- Si votre enfant peut partir seul, vous devez aviser la personne responsable de l'accueil en mentionnant l'heure à laquelle il est autorisé à quitter le site d'animation.
- Les enfants doivent demeurer en tout temps dans les locaux dédiés au service de garde. Le flânage à l'extérieur ne sera pas toléré par le personnel d'animation.
- Si vous prévoyez récupérer votre enfant avant 16 h, veuillez préalablement en informer le chef de site dès que possible, et ce, en composant le 450 658-1778.

## FRAIS DE RETARD ET PÉNALITÉS

- Lorsque l'enfant est inscrit au service de garde, des frais de 2 \$ par tranche de 5 minutes sont imposés aux parents qui ne respecteront pas l'heure de fermeture fixée à 18 h.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Voici les trois façons de se procurer le formulaire d'inscription :

- **Par Internet :**  
[ville.chambly.qc.ca/citoyens/formulaires](http://ville.chambly.qc.ca/citoyens/formulaires)
- **Au Centre administratif et communautaire :**  
56, rue Martel
- **À la bibliothèque municipale de Chambly :**  
1691, avenue Bourgogne

Les places sont limitées.

**Pour compléter l'inscription :**

- **Par Internet**  
Sur le site Internet de la Ville : [ville.chambly.qc.ca](http://ville.chambly.qc.ca) (Services en ligne)

### **IMPORTANT :**

Assurez-vous d'avoir en main une carte *Accès* valide pour chaque enfant à inscrire et une carte de crédit Visa ou MasterCard valide (aucun autre mode de paiement n'est accepté pour les inscriptions par Internet).

- **Par la poste**  
Le *Formulaire d'inscription* doit être dûment rempli et acheminé par la poste ou déposé au Centre administratif et communautaire, et ce, **avant le vendredi 15 février 2019, à 12 h**, dans une enveloppe adressée à :

### **Inscription - Relâche scolaire 2019**

Ville de Chambly  
56, rue Martel  
Chambly (Québec) J3L 1V3

Le paiement doit être fait par chèque, libellé à l'ordre de « Ville de Chambly » et daté du jour même de l'inscription. Le nom et le numéro de carte *Accès* valide de l'enfant doivent être inscrits au verso du chèque.

**Remplir un formulaire d'inscription par enfant.**

**Les inscriptions sont traitées en fonction de la date d'entrée, peu importe l'heure de réception.**

**REÇU À DES FINS FISCALES**

Vérifiez et conservez le reçu qui vous sera envoyé par la poste, au plus tard le 28 février 2020 (Relevé 24). Celui-ci vous servira lors de votre déclaration fiscale provinciale (impôts).

Le reçu sera émis au nom du PAYEUR seulement. (Vous devez avoir indiqué sur la fiche d'inscription le numéro d'assurance sociale de la personne qui paie l'activité.)

**ACTIVITÉS**

Voici la programmation des activités prévues à la Relâche scolaire 2019 :

**LUNDI**  
4 mars

**Cinéma et baignade**

Une matinée toute en cinéma et maïs soufflé à volonté ! En après-midi, sors ton maillot, ton casque de bain et ta serviette, car nous plongerons au Centre aquatique de Chambly pour nous rappeler que l'été s'en vient bientôt.

**Début des activités :**  
9 h  
**Fin des activités :**  
16 h

**Dans ton sac :**  
espadrilles, lunch froid, bouteille d'eau, deux collations, maillot de bain, casque de bain et serviette.

**MARDI**  
5 mars

**Jeux gonflables et patinage en plein air**

Des jeux gonflables géants seront installés à l'intérieur pour que tu puisses sauter tout partout. En après-midi, enfle tes patins et tes mitaines, car nous irons patiner au grand air, sur la glace extérieure !

**Début des activités :**  
9 h  
**Fin des activités :**  
16 h

**Dans ton sac :**  
espadrilles, patins à glace, casque (obligatoire), lunch froid, bouteille d'eau, deux collations, vêtements d'extérieur et vêtements de rechange.

**MERCREDI**  
6 mars

**Zoo de Granby**

Savais-tu qu'au Zoo l'hiver plus de 90 % des animaux peuvent être admirés ? On pourra se réchauffer dans l'un des pavillons où toutes sortes d'animaux sont accessibles.

**Départ à la sortie :**  
9 h 15  
**Retour prévu :**  
16 h

**Dans ton sac :**  
vêtements d'extérieur, vêtements de rechange, lunch froid, bouteille d'eau et deux collations.

**JEUDI**  
7 mars

**Théâtre de la Dame de cœur**

Au Théâtre de la Dame de cœur, tu pourras confectionner des marionnettes géantes et même les présenter durant un spectacle devant les autres amis.

**Départ à la sortie :**  
9 h 15  
**Retour prévu :**  
16 h

**Dans ton sac :**  
vêtements d'extérieur, espadrilles, lunch froid, bouteilles d'eau et deux collations.

**VENDREDI**  
8 mars

**Zükari**

C'est vendredi et c'est le temps de lâcher ton fou ! On visite Zükari, un super centre d'amusement de cinq zones différentes où tous pourront s'éclater.

**Départ à la sortie :**  
9 h 15  
**Retour prévu :**  
16 h

**Dans ton sac :**  
vêtements d'extérieur, espadrilles, chaussettes, lunch froid, bouteille d'eau et deux collations.

**Il est à noter que, lors des sorties, les retardataires ne seront pas attendus.**

## REPAS ET COLLATIONS

- Tous les enfants doivent apporter un lunch froid et au moins deux collations pour la journée. L'utilisation d'un bloc réfrigérant est recommandée.
- Les contenants de verre sont interdits.
- Votre collaboration est demandée pour les allergies, il est strictement interdit d'apporter au camp :
  - des arachides;
  - des fruits de mer;
  - des kiwis;
  - des noix;
  - du poisson.

## TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire de votre enfant doit comporter :

- aucun bijou, pour des questions de sécurité et de risque de perte et de vol;
- des espadrilles;
- des vêtements confortables;
- des vêtements pour l'extérieur;
- un chandail assez long couvrant les épaules et le ventre.

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

### Annulation par le participant pour diverses raisons

Aucune annulation ne sera recevable au-delà du 18 février 2019 pour la Relâche scolaire. Des frais administratifs d'un montant équivalant à 15 % seront retenus, à même le remboursement consenti, pour toute activité annulée après le début des inscriptions. Un formulaire de *Demande de remboursement* devra être dûment rempli et transmis dans les délais. Le formulaire de demande de remboursement est disponible sur le site Internet de la Ville :

- [ville.chambly.qc.ca](http://ville.chambly.qc.ca) (Citoyens / Service loisirs et culture / Demande de remboursement)

### Annulation par le participant pour raison médicale

Annulation recevable en tout temps pour des raisons médicales seulement. Le coût de l'activité sera remboursé au prorata mais sans frais administratifs. La demande devra être faite par écrit, **accompagnée d'une copie originale du certificat médical dûment signé par le médecin**, et acheminée au secrétariat du Service loisirs et culture.

### Annulation par la Ville de Chambly

La Ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis ou pour toute autre raison hors de son contrôle. En cas d'annulation avant le début de l'activité, le remboursement sera intégral et sans pénalité. En cas d'annulation après le début de l'activité, le remboursement sera au prorata des activités non suivies.

## SÉCURITÉ

### Objets personnels

Il n'y a pas de casiers disponibles lors des activités de la Relâche scolaire. Les consignes sont les suivantes :

- les enfants doivent éviter d'apporter des objets ayant une valeur financière ou sentimentale;
- les animateurs ne sont pas autorisés à assurer la garde d'aucun article appartenant aux enfants;
- la Ville de Chambly n'est pas responsable des objets volés, brisés ou égarés.

### Maladie

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- diarrhée;
- éruption cutanée non diagnostiquée;
- fièvre de 39 ° Celsius (102 ° Fahrenheit);
- maladie infectieuse;
- présence de parasites (poux);
- vomissements au cours des 24 dernières heures.

### Note :

Si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

### Administration et entreposage de médicaments

En mai 2010, le conseil municipal de la Ville de Chambly a adopté une résolution portant sur l'administration de médicaments aux enfants participant à la programmation offerte par la Ville (camps de jour, camps spécialisés, relâche scolaire, terrains de jeux, tennis, etc.). Cette résolution stipule que le personnel d'animation n'est pas autorisé à distribuer, administrer ou entreposer les médicaments des participants, peu importe leur nature, et ce, pour des raisons de sécurité et de responsabilité. À cet égard, les parents ou les participants sont invités à prendre les mesures nécessaires pour répondre à ces besoins spécifiques.

Vous êtes donc invités à administrer les médicaments à la maison. Au besoin, vous pouvez consulter votre professionnel de la santé pour une nouvelle posologie. L'enfant est responsable de la prise de médicaments et de son entreposage à l'intérieur des activités de loisirs.

Notez que l'épinéphrine ou adrénaline ainsi que tout autre médicament nécessaire aux premiers soins d'urgences seront administrés, si nécessaire. L'enfant doit avoir l'épinéphrine en tout temps sur lui.

### Urgence

Si la Ville de Chambly juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

### Coordonnées

Veuillez nous communiquer tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) en avisant directement le chef de site ou en composant le 450 658-1778.

## CODE DE VIE

### Consignes que votre enfant doit respecter à la Relâche scolaire

- J'attends toujours les directives de mon animateur lors de déplacements.
- J'évite de mâcher de la gomme sur le site.
- J'utilise un langage soigné, sans blasphème, ni vulgarité, ni violence.
- Je m'abstiens de toute forme de violence et je règle mes différends à l'amiable, avec l'aide d'un animateur.
- Je marche dans l'école.
- Je parle au lieu de crier.
- Je respecte le matériel et les locaux.
- Je respecte les animateurs et j'accepte chacune de leurs décisions.
- Je respecte les autres, je les aide et je les encourage.
- Je respecte les règles de jeu.
- Je respecte les règles établies lors des sorties.
- Je suis mon groupe et demande toujours l'autorisation de mon animateur pour aller aux toilettes.

### Comportements pouvant entraîner l'expulsion de votre enfant participant

- Bris de matériel intentionnel;
- conduite inacceptable et intolérable;
- fugue;
- impolitesse répétée;
- lancement d'objets;
- langage vulgaire ou inacceptable;
- mordre les autres;
- objets interdits ou dangereux;
- refus répétitifs d'obéir aux consignes;
- violence;
- autres comportements antisociaux ou dangereux.

#### Note :

Un trouble de comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'**application de mesures disciplinaires** allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans qu'un avertissement ait été donné.

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que la Ville de Chambly traitera toute problématique comportementale.

La suspension ou l'expulsion n'est pas sujette au remboursement des activités.

À chacune des étapes concernant la gestion de problématiques comportementales, la direction du Service loisirs et culture de la Ville est partie prenante du processus disciplinaire.